

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni mardi 26 janvier, a examiné deux avant-projets de loi du pays ; arrêté six projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 36 arrêtés et examiné 12 dossiers d'étrangers.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays qui propose de prolonger le dispositif du « prêt à taux zéro » jusqu'en 2022 (soit deux années supplémentaires), afin de soutenir l'accès à la propriété des foyers aux revenus modestes et de soutenir le secteur du BTP.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays, accompagné de sa délibération d'application, qui propose d'assouplir les modalités du plan d'intégration des agents contractuels au sein de la fonction publique et de mettre en place un dispositif transitoire de promotion professionnelle des fonctionnaires.

> *Voir communiqué détaillé « Intégration et promotion professionnelle ».*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose d'augmenter les prix de vente au public de tous les tabacs de 20 %. Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la volonté de lutter contre le tabagisme tout en favorisant l'accroissement des recettes versées à l'Agence Sanitaire et Sociale. Ainsi, le taux de la taxe appliquée sur les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S) passerait de 90 % à 124 %. Cette augmentation porterait le prix public du paquet de cigarettes le plus vendu à 2 350 francs, contre 1 950 francs aujourd'hui, et celui du paquet de tabac à rouler le plus

vendu à 2 350 francs, contre 1 950 francs aujourd'hui. Avec une estimation de baisse de la consommation de 5 %, l'impact financier de cette mesure est estimé à 2,3 milliards de francs de recettes supplémentaires par an pour l'Agence Sanitaire et Sociale.

Au visa de Christopher Gygès et Didier Poidyaliwane, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose de réviser la réglementation relative à la location de films en Nouvelle-Calédonie, en l'absence d'établissement spécialisé dans la location et la vente de DVD (le dernier établissement commercial qui proposait ce service a fermé ses portes fin 2019). Aucun film destiné à être diffusé dans une salle de cinéma ne pourra faire l'objet d'une exploitation sous forme de vidéogramme (support permettant l'enregistrement et la conservation d'un document audiovisuel), avant l'expiration d'un délai de protection de quatre mois à compter de la date de sa sortie nationale en salle. En cas de manquement, la sanction pénale initialement prévue serait remplacée par une sanction administrative d'un million de francs, porté à trois millions de francs en cas de récidive.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose de diminuer exceptionnellement le taux de cotisation obligatoire de tous les employeurs publics auprès de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP). Pour rappel, cette cotisation permet de financer la formation continue des agents de la fonction publique. Son taux passerait de 1 % à 0,8 % de la masse salariale brute, soit une baisse de 20 %, dans l'objectif de participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Cette baisse est strictement limitée à 2021 et n'affectera pas le fonctionnement de l'IFAP. Elle fait suite à une proposition du président de l'IFAP, Vaimu'a Muliava, aux membres du conseil d'administration de l'établissement, qui l'ont adoptée à l'unanimité.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui vise à mettre en place un plan d'urgence de redressement budgétaire de la Caisse locale de retraites (CLR).

> *Voir communiqué détaillé « Plan d'urgence CLR ».*

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui modifie le financement des établissements publics territoriaux d'hospitalisation. Il permettra à la Nouvelle-Calédonie, par l'intermédiaire de l'Agence sanitaire et sociale (ASS), de prendre en charge jusqu'à 20 % de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des hôpitaux afin de garantir l'accès aux soins aux Calédoniens ressortissants de l'aide médicale.

> *Voir communiqué détaillé « Dotation globale de fonctionnement des hôpitaux ».*

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Georges Selefen en qualité de directeur des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2012-1283/GNC du 5 juin 2012 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'énergie électrique. Les modifications portent notamment sur des définitions et des seuils. Elles visent à améliorer les dispositions relatives à l'encadrement et au développement des installations de production électrique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les critères d'évaluation des dossiers complets de projets éoliens de première catégorie situés sur la Grande Terre déposés pour la première période d'instruction. Ces critères sont également utilisés pour la sélection des projets photovoltaïques.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté autorisant la maison d'accueil spécialisée/foyer d'accueil médicalisé pour personnes en situation de handicap, géré par l'association de coopération sociale et médico-sociale (ACSMS), à dispenser des prestations médicales et/ou paramédicales. L'établissement, qui devait être créé au col de la Pirogue, sur la commune de Païta, sera finalement construit sur un terrain mis gracieusement à disposition par la commune de Boulouparis.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-149/GNC du 4 février 2020 portant nomination d'un commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire (Maître Xavier Lombardo). Sa nomination est prolongée jusqu'au 31 juillet 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le transfert d'un bureau annexe d'un office notarial (office notarial Catherine Lillaz, Jean-Daniel Burtet, Elisa Mougel et Stéphanie Laubreaux).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à la société KAWANA CONSEILS ET EXPERTISES pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à la société A2EP INDUSTRIES pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique des projets de texte suivants :
1. Projet de délibération relative à la lutte contre les nuisances sonores ;
 2. Projet de délibération autorisant la Nouvelle-Calédonie à adhérer à l'association internationale de signalisation maritime (AISM) et à verser la contribution annuelle correspondante ;
 3. Projet de délibération portant fixation des taux et montants des critères de détermination territoriale des zones franches mentionnées à l'article Lp. 36-1 du code des impôts ;
 4. Projet de délibération portant modification de la délibération n° 119/CP du 26 novembre 2018 relative à la sécurité et à l'habitabilité à bord des navires ;
 5. Projet de délibération autorisant diverses opérations foncières (lieu-dit Butte à charbon, commune de La Foa) ;
 6. Projet de délibération autorisant la cession à titre gratuit à la province Sud d'une parcelle de terrain sise commune de Nouméa (Portes de Fer) ;
 7. Rapport de présentation relatif à la gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'année 2019 ;
 8. Désignation de rapporteurs spéciaux du Congrès sur les projets de texte suivants :
 - projet de loi du pays instituant une redevance sur les extractions de produits miniers ;
 - projet de loi du pays instituant une taxe sur les exportations de produits miniers ;
 - avant-projet de loi du pays portant exonération des cotisations sociales des 3^e et 4^e trimestres 2020 ;
 - avant-projet de loi du pays portant modification du code de commerce et diverses mesures d'ordre économique ;
 - avant-projet de loi du pays favorisant l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes ;
 - avant-projet de loi du pays portant création d'un dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction publique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs applicables aux produits mis en vente par le Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC).

Au visa de Yoann Lecourieux et Didier Poidyaliwane, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 202 625 francs à l'Alliance française de Dunedin dans le cadre de la création d'un espace culturel Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 202 625 francs à l'Alliance française de Christchurch dans le cadre de la réactualisation de l'espace culturel Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 101 313 francs à l'association étudiante « French Society of University of Canterbury » pour l'organisation d'événements de promotion culturelle de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 202 625 francs à l'Alliance française de Palmerston North dans le cadre de la réactualisation de l'espace culturel Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 954 640 francs à l'université de la Divine Word dans le cadre du projet de recherche « Small scale agriculture, lifestyle and health in Papua New Guinea families ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 146 776 francs au Moresby Arts Theatre pour l'organisation du « Pasifika Film Festival ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 202 625 francs au réseau des Alliances françaises de Nouvelle-Zélande dans le cadre du concours oral annuel régional des Alliances françaises (antenne d'Auckland de New Calédonia Tourism). Cette subvention permet de sponsoriser l'événement, offrant ainsi une bonne visibilité à la Nouvelle-Calédonie durant l'événement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 33 967 francs au réseau des Alliances françaises de Nouvelle-Zélande dans le cadre du concours oral annuel régional des alliances françaises. Cette subvention est destinée à l'achat d'ouvrages littéraires et pédagogiques calédoniens pour récompenser les gagnants de ce concours.

Au visa de Yoann Lecourieux et Jean-Pierre Djaïwé, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 1 174 207 francs à l'université de Papouasie Nouvelle-Guinée pour l'organisation de la conférence « Papua New Guinea Pacific Nature Conference Hub ». Cette conférence avait pour but de mettre en valeur localement la 10^e conférence régionale pour la protection de la nature et les aires protégées, co-organisée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Service médical interentreprises du travail (SMIT) en tant que service de santé au travail interentreprises.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'extension de l'avenant n° 10 du 25 novembre 2020 à l'accord professionnel de la branche « chargeurs de minéraliers » (revalorisation des salaires forfaitaires de 0,42 % en moyenne) depuis le 1^{er} janvier 2021.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'extension de l'avenant salarial n° 24 du 1^{er} décembre 2020 à l'accord professionnel de la branche « industries extractives mines et carrières ». Cette revalorisation salariale représente une augmentation moyenne de la rémunération annuelle de 0,4 %.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'extension de l'avenant n° 28 du 19 novembre 2020 à l'accord professionnel de la branche « employés de maison ». Cette revalorisation salariale représente une augmentation moyenne des salaires mensuels de 0,31 %. De plus, l'employeur donne un jour supplémentaire uniquement pour 2021 dans la liste des jours fériés restants pour les salariés justifiant d'une durée mensuelle de travail inférieure à 85 heures ou inférieure à 20 heures par semaine.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'extension de l'avenant n° 44 du 3 novembre 2020 à l'accord professionnel de la branche « Bâtiments et travaux publics ». Il s'agit d'étendre le certificat de qualification professionnelle (CQP) « cordiste de niveau 1 » à cette branche professionnelle, en réponse aux besoins en personnels qualifiés dans le domaine de la maintenance des engins miniers ou de matériels de travaux publics. Ce CQP donne accès à la classification prévue par la branche concernée pour les nouveaux entrants et pour les salariés en poste qui évoluent vers ce métier et dont le niveau de classification est inférieur.

Au visa de Jean-Pierre Djäiwé, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2006-3607/GNC du 21 septembre 2006 relatif aux conditions d'encadrement, d'organisation et de pratiques des activités physiques et sportives dans les centres de vacances et de loisirs, et les camps de scoutisme. Le dispositif en vigueur depuis une quinzaine d'années nécessite une actualisation pour l'adapter aux réalités du champ socio-éducatif. Cette mise à jour nécessitera de refixer des règles fondamentales par une loi du pays. Dans l'attente de ce texte, certaines dispositions de l'arrêté sont modifiées, afin notamment de prendre en compte les nouveaux diplômes d'encadrement créés récemment.

Au visa de Jean-Pierre Djäiwé et Valentine Eurisouké, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté en application de la délibération modifiée n° 219 du 11 janvier 2017 relative à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant. Il fixe la liste des polluants réglementés et des polluants d'enjeu territorial, les valeurs de références, ainsi que les paramètres de santé publique faisant l'objet d'une surveillance. Il

définit aussi les modalités de mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air et les actions à mener.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a imposé un suivi de la qualité de l'air ambiant :
- à la Société Le Nickel sur son site industriel de Doniambo,
 - à la société Vale sur son site industriel « Baie Nord »,
 - à la société Prony Energies sur son site industriel de « Goro »,
 - à la société Koniambo Nickel sur son site industriel de Vavouto.

Ces quatre industriels devront réaliser, dans un délai de six mois, une étude d'impact relative à la qualité de l'air, à jour de toutes les données disponibles, tant en termes de qualité de l'air qu'en termes d'émissions polluantes.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de la Pharmacie Apogoti sur la commune de Dumbéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté la demande de création d'une officine de pharmacie sur la commune de Dumbéa. Il existe déjà sept officines sur cette commune, auxquelles il faut ajouter la récente autorisation de création d'une officine à la Pointe à la Dorade. Aucune création d'officine ne pouvant être accordée dans les communes où la licence a déjà été délivrée à une officine pour 4 000 habitants, la prochaine autorisation de création ne pourra être accordée que lorsque la commune aura atteint 36 000 habitants.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé la liste des critères de sélection des donneurs de sang. Il énonce notamment les dérogations à l'interdiction de dons des personnes âgées (au-delà de 65 ans), l'intervalle minimum entre les différents types de dons, le nombre maximal de dons annuels (24 dons/an), les volumes à prélever ainsi que la prise en compte accrue de la situation du donneur. L'arrêté précise également les caractéristiques cliniques et biologiques qui doivent être prises en compte selon le type de don et le sexe du donneur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé un forfait de déplacement d'urgence sur appel du centre 15 au bénéfice des membres de l'association SOS médecins, fixé à 3 500 francs, et cumulable avec la majoration de nuit et la majoration du dimanche.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de titre de séjour, et accordé 11 renouvellements d'autorisations de travail.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.